



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

**Direction des Services
Départementaux de
l'Éducation Nationale de
l'Oise**

Secrétariat général

Dossier suivi par :
Nathalie BUÉE

Réf. :
NB/N° 276 - 2017-2018

Tél. : 03.44.06.45.26
Fax : 03.44.48.67.25
Mèl : jen60.beauvais1@ac-amiens.fr

22, avenue Victor Hugo
60025 BEAUVAIS CEDEX

Beauvais, le 16 mars 2018

L'Inspecteur d'académie
Directeur Académique des Services de l'Éducation
Nationale de l'Oise

A

Mesdames et Messieurs les instituteurs et
professeurs des écoles

S/c de Mesdames et Messieurs les directeurs
d'école

S/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de
l'Éducation nationale

Objet : grève du 22/03/18 - déclaration préalable

Réf. : - Loi n° 83-634 du 13/07/1983
- Loi n° 2008-790 du 20/08/2008
- **Circulaires départementales du 30/09/2008**

En application des textes cités en références et consécutivement à l'annonce d'un mouvement de grève pour le jeudi 22 mars 2018, j'invite les personnels ayant l'intention de prendre part à ce mouvement à effectuer une déclaration préalable d'intention de grève auprès de l'IEN de la circonscription où ils exercent ce jour précis.

Cette déclaration doit parvenir à l'Inspecteur **avant le lundi 19 mars 2018. - minuit** (délai de rigueur, permettant d'organiser le service minimum d'accueil).

Vous avez la possibilité de faire parvenir ce document par l'une des quatre voies suivantes :

- par voie postale - Vous veillerez à poster votre courrier suffisamment tôt de façon qu'il soit distribué au plus tard le lundi. Dans ce contexte, le cachet postal ne peut faire foi.
- par fax à la circonscription.
- par dépôt au secrétariat ou dans la boîte aux lettres de la circonscription avant le lundi 19 mars 2018 - minuit.
- par mail.

Je vous rappelle, à toutes fins utiles, que la déclaration préalable d'intention de grève est inscrite dans la loi.

Jacky CRÉPIN



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Direction des Services
Départementaux de
l'Éducation Nationale de
l'Oise

Secrétariat général

Tél. : 03.44.06.45.26
Fax : 03.44.48.67.25
Mèl : ien60.beauvais1@ac-amiens.fr

22, avenue Victor Hugo
60025 BEAUVAIS CEDEX

Réf. : - Loi n°83-634 du 13/07/1983
- Loi n°2008-790 du 20/08/2008
- Circulaires départementales du 30/09/2008

Mouvement de grève du
22/03/18

***Cette déclaration préalable d'intention doit parvenir à l' IEN de votre
circonscription avant le 19 mars 2018 - minuit
(par courrier déposé, par fax ou par mèl)***

Je, soussigné, (Nom), (Prénom).....

Affectation : RNE : 060_ _ _ _

déclare par la présente mon intention de prendre part au mouvement de grève
annoncé pour le/...../.....

J'ai pris note que cette déclaration préalable d'intention n'engage pas définitivement
ma participation à la grève.

Fait à, le

Signature